

Audi Regional Office

Code de conduite



*Quelles
sont nos
valeurs?*

Table des matières

1. Notre engagement en matière d'intégrité et de conformité	4
2. Avant-propos du conseil d'administration d'AUDI AG	6
3. Avant-propos du directeur général et de la directrice financière du Bureau régional Audi	8
4. Notre responsabilité en matière de conformité	11
5. Notre responsabilité en tant que membre de la société	12
Les droits de la personne	15
L'égalité des chances et de traitement	16
La conformité et la sécurité des produits	19
La protection de l'environnement	20
Les dons, les parrainages et les œuvres de bienfaisance	23
La communication et le marketing	24
Le lobbying politique	27

6. Notre responsabilité en tant que partenaire commercial 28

Les conflits d'intérêts	31
Les cadeaux, l'hospitalité et les invitations	32
L'interdiction de la corruption	35
Les liens avec les fonctionnaires et les titulaires de fonctions politiques	37
L'interdiction du blanchiment de capitaux et du financement du terrorisme	39
La comptabilité et l'information financière	40
Les taxes et les douanes	43
Une concurrence loyale et libre	44
Les achats	47
Le contrôle des exportations	49
L'interdiction des délits d'initiés	51

7. Notre responsabilité sur le lieu de travail 52

La sécurité du travail et les soins de santé	55
La protection des données	56
La sécurité et la protection des informations, du savoir-faire et de la propriété intellectuelle	59
La sécurité informatique	60
La gestion des biens de l'entreprise	63

8. Assistance 65

Représentation des travailleurs	66
Aide / Contacts / Système d'alerte	68
Autoévaluation pour l'aide à la décision	71

1. Notre engagement en matière d'intégrité et de conformité

Chers collègues,

En tant qu'employés du groupe Volkswagen, nous avons tous des responsabilités vis-à-vis de nos collègues, de la société, de l'environnement et des êtres vivants. En agissant avec honnêteté et intégrité, nous protégeons notre entreprise et gagnons la confiance de nos clients, de nos partenaires et des populations que nous servons. Valable pour tous les employés du groupe Volkswagen dans le monde entier, ce code de conduite incarne nos valeurs éthiques les plus essentielles et jette les bases de nos actions.

Nous nous engageons tous à respecter les lois et réglementations en vigueur et à fonder nos décisions quotidiennes sur les valeurs essentielles de notre groupe et les principes établis dans le code de conduite. Le code de conduite nous fournit des orientations et des conseils pratiques à cet égard. Il nous aide à identifier les erreurs et les conduites inadéquates et à réagir convenablement.

Au sein du groupe Volkswagen, nous considérons que fermer les yeux n'est jamais la bonne solution. Même si cela peut donner lieu à une situation gênante et inconfortable, nous choisissons toujours de dire les choses telles qu'elles sont. Quiconque s'exprime de la sorte dispose de notre entière protection. En cas de doute, nous demandons conseil et cherchons de l'aide.

Au conseil d'administration du groupe Volkswagen, nous sommes convaincus que la conformité, l'intégrité et l'équité constituent le socle de la confiance au sein de notre entreprise, mais aussi celle en nos produits, nos services et nos technologies. Dans le cadre de la transformation à l'œuvre, la plus forte que notre monde des affaires et du travail n'ait jamais connue, ces principes sont et resteront la clé notre succès.

Travaillons tous ensemble pour ancrer fermement ces principes dans notre vie quotidienne. Ce faisant, nous nous assurons un avenir d'employeur responsable, de partenaire fiable, et de fournisseur passionné de mobilité, et nous assurons aussi celui des générations à venir.



Oliver Blume
Vorstandsvorsitzender
der Volkswagen AG und
und der Dr. Ing. h.c. F.
Porsche AG



Dr. Arno Antlitz
Finanz und Operatives
Geschäft



Ralf Brandstätter
Mitglied des Vorstands
der Volkswagen AG für
China



Gernot Döllner
Markengruppe
Premium



Dr. Manfred Döss
Integrität und Recht



Gunnar Kilian
Personal und Truck & Bus



Thomas Schäfer
CEO der Marke
Volkswagen Pkw,
Mitglied des Vorstands
der Volkswagen AG und
Leiter der Markengruppe
Volumen



Thomas Schmall
Technik



Hauke Stars
IT

2.

Avant-propos du conseil d'administration d'AUDI AG

Chers membres du personnel,

Il est dit que les actes valent souvent mieux que les paroles. Notre entreprise en a fait l'expérience et nous avons appris, à nos dépens, que des actes contrevenant à la loi détruisent très vite une réputation. En revanche, la parole ne permet de regagner la confiance perdue que très lentement, aussi sérieuse soit-elle.

Nous sommes en droit de nous demander si les mots ont encore une valeur. Chez Audi, nous en sommes convaincus. Voilà pourquoi notre code de conduite a choisi des mots pour décrire les critères qui nous permettront désormais d'évaluer nos actions et nos interactions, au sein du groupe et en dehors du groupe, entre nous, avec nos clients et nos partenaires commerciaux.

Ce code de conduite est obligatoire pour l'ensemble du groupe Audi et, par conséquent, pour chacun d'entre nous. Les règlements doivent être mis en œuvre sans nuances et sans exception. Établir des règles claires et décider ensemble de les respecter consolide notre groupe.

Ces mots énoncent des règles porteuses de valeurs que nous devons incarner et promouvoir, tels des ambassadeurs, afin de les instituer et de les voir prospérer. Ce code de conduite nous assure une identité. Il nous rassemble, quel que soit notre niveau ou notre fonction au sein de l'entreprise. Compte tenu des défis auxquels nous

sommes confrontés, nous devons consacrer toute notre énergie à notre travail. Des pénalités ou des poursuites judiciaires seront intentées en présence de comportements tels que le gaspillage de ressources et la mise en danger de notre réputation et, par conséquent, de la valeur de notre entreprise.

L'ensemble du conseil d'administration et le comité d'entreprise soutiennent cet ensemble de règles. Nous attendons de vous que vous preniez ce code de conduite au sérieux et que vous vous appropriiez et respectiez les règles qu'il énonce. Nous vous invitons à vous intéresser activement à son contenu, à en discuter et à améliorer constamment sa mise en œuvre dans vos activités quotidiennes.

Cet ensemble de règles vous aidera à agir en conformité avec la loi. Nous sommes tous conjointement responsables de veiller à ce que nos bonnes actions soient conformes à ces mots et, par conséquent, d'agir pour protéger la réputation d'Audi : celle d'un partenaire commercial fiable, d'un concurrent loyal et d'un bon employeur.



Gernot Döllner
Vorsitzender des Vorstands
der AUDI AG



Oliver Hoffmann
Technische Entwicklung



Jürgen Rittersberger
Finanz, Recht und IT



Xavier Ros
Personal



Dr. Renate Vachenaier
Beschaffung



Cerd Walker
Produktion und Logistik



Hildegard Wortmann
Vertrieb und Marketing

3. Avant-propos du directeur général et de la directrice financière du bureau régional Audi ARO

Chers collègues de l'équipe ARO,

Le code de conduite du bureau régional Audi s'inscrit dans les principes énoncés par le groupe Volkswagen et le groupe Audi dans leurs codes de conduite. Ces principes étant fondés sur des valeurs largement partagées, mises en pratique et vécues dans notre travail quotidien, nous ne voyons aucune difficulté à l'adopter. En effet, il s'agit de valeurs auxquelles nous croyons et qui régissent notre vie, tant sur le plan personnel que professionnel. En tant qu'êtres humains, ces dimensions de notre expérience sont le reflet de ce que nous sommes au plus profond de nous-mêmes, de ce qui nous anime, de ce qui nous guide et de ce qui fait de nous ce que nous sommes.

Ces valeurs se traduisent en principes, et ces principes façonnent notre comportement au sein de notre entreprise. C'est pourquoi le code de conduite oriente nos décisions, nos actions et nos interactions au sein de notre entreprise et avec nos collègues d'ARO, d'Audi AG et d'Audi Mexico, ainsi qu'avec nos importateurs et nos fournisseurs. En tant que membre d'ARO et d'Audi AG, il est impératif de respecter et de mettre en pratique tous ces principes, car ils sont les garants d'une action transparente et fluide, respectueuse de la loi et des préceptes les plus fondamentaux, mais aussi les plus élevés, de la coexistence humaine.

ARO est une petite entreprise par sa structure, mais grande par ses valeurs. Mus au quotidien par notre volonté de relever des défis qui semblent parfois insurmontables, nous sommes un groupe restreint par le nombre, mais fort par l'action. Nous offrons notre soutien et apportons des solutions à des personnes de nationalités, de cultures et d'origines différentes, pour, ensemble, aller au-delà de ce que l'on attend d'une entreprise

de notre taille.

Nous avons construit des relations de respect entre collègues d'Audi AG et d'Audi Mexico, mais aussi avec les importateurs et nos fournisseurs. Et c'est parce que nous agissons avec transparence, droiture, honnêteté, respect et professionnalisme que la réussite est au rendez-vous. Parce que notre travail quotidien s'inscrit toujours dans des valeurs partagées par ARO et Audi AG.

Ce code de conduite est le guide le plus important pour nos actions au sein de l'entreprise, mais comme nous l'avons souligné plus haut, il constitue également une référence utile pour notre vie personnelle. Nous sommes convaincus que chacun d'entre vous trouvera dans ses pages des raisons de renforcer ses convictions, de consolider ses valeurs et de s'acquitter de ses devoirs professionnels dans le respect de l'éthique. En agissant de la sorte, nous contribuons au présent et à l'avenir d'une entreprise dont nous sommes tous une composante essentielle ; notre entreprise.



A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Laurent Rung', written in a cursive style.

Laurent Rung
PDG
Bureau régional Audi



A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Melina B. R. Voss', written in a cursive style.

Melina Braga Rodrigues Voss
DIRECTRICE FINANCIÈRE
Bureau régional Audi



4.

Notre responsabilité en matière de conformité

Le succès de notre entreprise repose sur un facteur décisif : tous les employés, qu'il s'agisse de membres du conseil d'administration, de directeurs, mais aussi de tout le personnel, sont tenus d'agir avec honnêteté, intégrité et déontologie. Cela signifie que nos rapports et communications internes et externes doivent être fidèles à la réalité, complets et remis en temps et en heure.

Notre objectif commun est d'assumer notre responsabilité envers notre entreprise et de protéger la réputation de notre marque. Par souci de pérennité, nous devons être conscients de l'impact économique, social et écologique de nos actions et de la responsabilité qui en découle. Cette conduite implique également que nous respectons toutes les règles en vigueur dans l'entreprise, partout et à tout instant. Les membres de notre conseil d'administration et nos directeurs assument une responsabilité particulière dans ce contexte : en tant que modèles, ils doivent empêcher tout comportement contraire aux politiques de l'entreprise, protéger leurs employés et se comporter avec intégrité en interne, mais aussi en externe.

Ce code de conduite est une aide précieuse. Il met en évidence les domaines sensibles en termes de risques et de conflits et fournit des exemples pour que l'on puisse en saisir l'importance pour notre entreprise.

Les informations contenues dans ce code de conduite composent trois parties :

- **Notre responsabilité en tant que membre de la société**
- **Notre responsabilité en tant que partenaire commercial**
- **Notre responsabilité sur le lieu de travail.**

Le code de conduite est un ensemble de directives contraignantes qui a pour objet d'encadrer nos activités quotidiennes. Des directives internes et des dispositions dans les contrats de travail le complètent. Il va de soi que nous respectons tous les dispositions légales nationales et internationales. Par conséquent, nous ne prenons jamais part à des activités pouvant entraîner des fraudes, des détournements, des extorsions, des vols, des détournements de fonds ou toute autre atteinte délibérée aux actifs de nos clients ou de tiers.

Le non-respect du code de conduite peut entraîner des dommages considérables pour notre entreprise, mais aussi pour les employés que nous sommes et pour nos partenaires commerciaux et autres parties prenantes. C'est pourquoi le code de conduite est contraignant pour chacun d'entre nous, que nous soyons membres du personnel, directeurs ou membres du conseil d'administration. Aucune atteinte au code de conduite ne sera tolérée.

Toute personne qui enfreint le code de conduite s'expose à des conséquences qui, en fonction de la gravité de l'infraction, peuvent aller de poursuites en vertu du droit du travail, à des demandes de dommages-intérêts en vertu du droit civil, ou des sanctions en vertu du droit pénal.

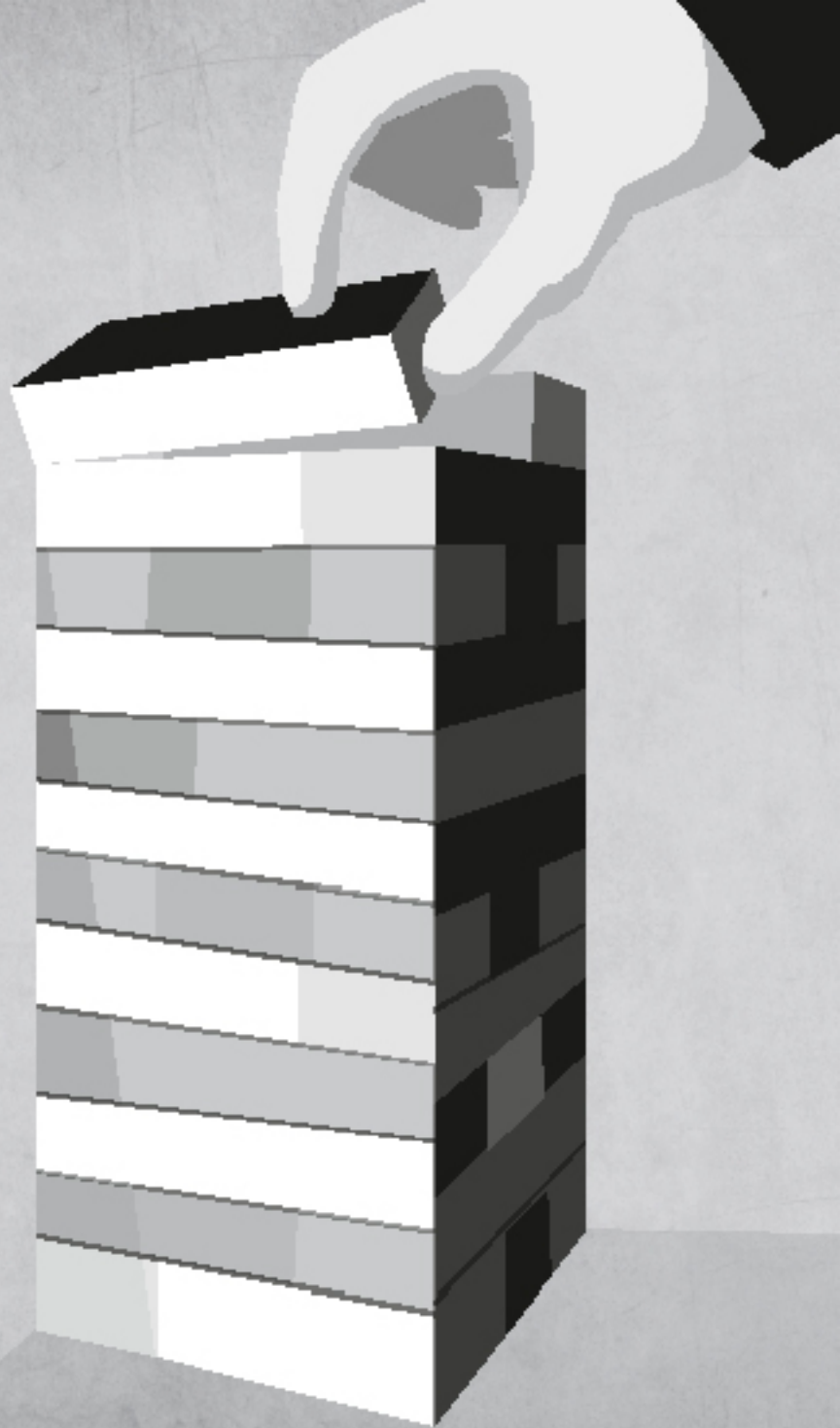
Dès lors, chacun d'entre nous est tenu de se familiariser avec ce code de conduite, de l'adopter et d'agir en conséquence et d'en tenir compte lorsque des décisions sont prises. En cas de doute, veuillez en référer à une personne compétente en la matière.

5. Notre responsabilité en tant que membre de la société

Faire preuve de responsabilité sociale c'est incarner le respect de la loi. Nous avons le devoir de respecter les lois qui régissent nos activités dans toutes les décisions commerciales que nous prenons.

Les employés d'Audi doivent être conscients de leur responsabilité sociale, notamment en matière de bien-être des personnes et dans le domaine de l'environnement, et veiller à ce que les activités de notre entreprise s'inscrivent dans une démarche de développement durable.

La responsabilité d'Audi en tant que membre de la société donne lieu aux principes suivants :





Les droits de la personne

Le contexte

La Déclaration des droits de l'homme adoptée par les Nations unies et la Convention européenne de sauvegarde des droits de l'homme et des libertés fondamentales énoncent ce qui est exigé et attendu de la communauté internationale en matière de respect des droits de la personne.

Le principe de l'entreprise


En tant qu'elles constituent une exigence fondamentale et valable pour le monde entier, nous assurons le respect, la protection et la promotion de toutes les réglementations en vigueur visant à protéger les droits de la personne et les droits de l'enfant (ci-après « les droits de la personne »). Nous rejetons tout recours au travail des enfants et au travail forcé ou obligatoire, ainsi que toute forme d'esclavage moderne et de traite des êtres humains. Cela concerne la coopération au sein de notre entreprise, mais aussi, bien entendu, la coopération avec nos partenaires commerciaux et les relations que nous entretenons avec eux.

Ma contribution

En tant que personne employée, je peux aussi faire ma part en matière de respect des droits de la personne. Les droits de la personne constituent pour moi une règle à suivre essentielle. Je reste vigilant contre les atteintes aux droits de la personne qui se produisent autour de moi.

Si je suis témoin d'atteintes aux droits de la personne dans le cadre de ma vie professionnelle, je les empêche et/ou j'y mets un terme. Si nécessaire, j'en informe mon supérieur ou je contacte l'un des interlocuteurs énumérés au chapitre 8.

Exemple



Vous êtes responsable de l'achat de produits spécifiques. Vous apprenez qu'un fournisseur avec lequel vous collaborez fait intervenir des enfants dans son processus de production ou fait travailler ses employés dans des conditions inhumaines (par exemple, en les exposant à des risques sanitaires).

Prenez les mesures nécessaires et informez votre supérieur et les unités des relations avec les fournisseurs. Notre entreprise est tenue d'examiner de plus près les relations d'affaires avec ce partenaire et, le cas échéant, de les rompre.

L'égalité des chances et de traitement

Le contexte

L'égalité des chances et de traitement est l'élément clé d'une approche équitable, dénuée de préjugés et privilégiant l'ouverture d'esprit. Audi encourage une coopération respectueuse dans un esprit de partenariat, de diversité et de tolérance. C'est cet esprit qui nous permet d'atteindre un niveau maximal de productivité, de compétitivité, de capacité d'innovation, de créativité et d'efficacité.

Le principe de l'entreprise

Nous offrons l'égalité des chances à tous. Nous ne pratiquons ni ne tolérons la discrimination fondée sur l'origine ethnique ou nationale, le sexe, la religion, les opinions, l'âge, le handicap, l'orientation sexuelle, la couleur de peau, les opinions politiques, l'origine sociale ou toute autre caractéristique protégée par la loi. Nous croyons en la diversité, nous encourageons activement l'inclusion et nous créons un environnement propice à l'expression de l'individualité propre à chaque employé dans l'intérêt de l'entreprise.

Par principe, nos employés sont choisis, embauchés et soutenus en fonction de leurs qualifications et de leurs compétences.

Ma contribution

Je respecte les principes de l'égalité des chances et de traitement et j'encourage les personnes qui m'entourent à faire de même.

Si je constate une atteinte aux principes de l'égalité des chances et de l'égalité de traitement (discrimination, harcèlement physique, sexuel ou moral), j'informe les personnes concernées de leur comportement fautif. Si je ne suis pas en mesure d'influencer directement les événements, je notifie l'incident au service des ressources humaines ou j'entre en contact avec l'un des interlocuteurs énumérés au chapitre 8.

Exemple

Vous apprenez d'un collègue qui est un de vos amis qu'un candidat de son service a été rejeté en raison de la couleur de sa peau, alors qu'il était le meilleur candidat pour le poste annoncé.

Contribuez à clarifier la situation en signalant le cas au service des ressources humaines compétent afin que des mesures appropriées puissent être prises.





La conformité et la sécurité des produits

Le contexte

Les personnes qui entrent en contact avec nos produits et services au quotidien sont innombrables. Audi a la responsabilité de prévenir, dans la mesure du possible, les risques, les effets néfastes et les dangers pour la santé, la sécurité, l'environnement et les biens de nos clients ou de tiers, résultant de la manipulation et de l'utilisation de ces produits et services.

Le principe de l'entreprise

Par conséquent, il est de notre devoir statutaire, mais aussi de notre mission de respecter les lois et règlements ainsi que les normes internes qui concernent nos produits. Ces derniers sont à la pointe de la technologie et sont conçus conformément aux exigences légales. Ce contrôle est effectué de manière continue et systématique par le biais de processus et de structures, ainsi que par un contrôle des produits dans des conditions réelles sur le terrain. Nous ne faisons aucun compromis sur ce point. Nous veillons à ce que des mesures appropriées puissent être prises en temps utile en cas de divergences.

Ma contribution

Si je constate que nos produits constituent une menace ou que les règles ne sont pas respectées ou si j'ai des doutes en la matière, j'agis en signalant le problème à mon supérieur et aux personnes compétentes de l'entreprise, tel que le responsable de la sécurité des produits de mon service.

Exemple

Un client vous signale des problèmes techniques avec un véhicule. Vous ne savez pas si celles-ci sont dues à une erreur du client lors de l'utilisation du produit, mais vous ne pouvez pas exclure un défaut de fabrication ou de construction.

Clarifiez la question. Notre entreprise doit traiter un problème dont elle est responsable. Même les erreurs commises par les clients lors de l'utilisation d'un produit peuvent contraindre l'entreprise à réagir (par exemple en modifiant les notices d'utilisation ou la formation des utilisateurs).

La protection de l'environnement

Le contexte

Audi développe, produit et distribue des véhicules, des services et des solutions de mobilité dans le monde entier. La mission de notre entreprise est d'assumer un rôle de fournisseur mondial de mobilité durable et individuelle. En poursuivant cette mission, l'entreprise est consciente de sa responsabilité particulière à l'égard de l'environnement.

Le principe de l'entreprise

En tant qu'entreprise commerciale, nous sommes responsables de la compatibilité environnementale et de la durabilité de nos produits, de nos sites et de nos services. Nous privilégions les technologies respectueuses de l'environnement, avancées et efficaces, que nous mettons en œuvre tout au long du cycle de vie de nos produits. Dès les premières phases de conception et de production, nous veillons à gérer les ressources naturelles avec soin et à réduire régulièrement l'impact sur l'environnement afin de respecter les lois et réglementations en matière de protection de l'environnement.

En outre, nous réévaluons sans cesse la compatibilité environnementale des produits et des processus de fabrication, en les optimisant si nécessaire.

Nous sommes un membre responsable de la société et un partenaire politique. Nous cherchons à dialoguer avec ces acteurs sur les futurs concepts de mobilité et sur l'élaboration d'un développement qui se veut durable.

Ma contribution

La protection de l'environnement est à l'œuvre dans toutes mes activités et j'utilise les ressources et l'énergie de manière mesurée et efficace. Je veille à ce que mes activités aient le moins d'impact possible sur l'environnement et à ce qu'elles soient conformes aux lois et réglementations applicables en matière de protection de l'environnement.

Exemple



Vous constatez qu'il y a une fuite dans un réservoir et que des quantités importantes de produits chimiques s'infiltrent dans le sol.

Informez immédiatement l'un des employés responsables et attirez l'attention sur le problème. Ne comptez pas sur le fait que quelqu'un d'autre signale la fuite.





Les dons, les parrainages et les œuvres de bienfaisance

Le contexte

Audi fait des dons (des contributions sur une base volontaire sans contrepartie) et des subventions de parrainage (des contributions en échange d'une contrepartie convenue contractuellement) afin d'obtenir un impact positif en termes de réputation et de perception publique. Afin d'éviter les conflits d'intérêts et d'instaurer un comportement standard au sein de l'entreprise, les dons et les mesures de parrainage ne sont autorisés que si la loi le permet et conformément aux règles internes des marques et des sociétés du groupe Volkswagen.

Le principe de l'entreprise

Nous faisons des dons en espèces et en nature pour soutenir la science et la recherche, l'éducation, les causes charitables, le sport, la culture, les églises et les institutions ecclésiastiques. Nous n'accordons de dons qu'à des organisations sans but lucratif reconnues ou à des organisations autorisées par des dispositions spéciales à accepter des dons.

L'octroi de dons et de mesures de parrainage n'est autorisé que dans le cadre d'une procédure d'approbation transparente.

Ma contribution

Si j'estime qu'une mesure de parrainage mérite d'être soutenue, j'établis un premier contact avec les services de l'entreprise qui s'en occupent (par exemple, le service de communication et de marketing).

L'octroi de dons doit être transparent ; l'objet, le bénéficiaire du don et le reçu du don délivré par le bénéficiaire doivent être documentés et vérifiables. Je respecte les processus internes et n'initie aucun don susceptible de nuire à la réputation de notre entreprise.

Exemple



Un politicien local vous demande, à vous, employé prospère d'Audi, de faire un don en espèces au nom de l'entreprise pour sa campagne électorale.

Refusez la demande. Les dons ne peuvent être accordés qu'après avoir suivi la procédure d'approbation requise. Dans ce cas précis, le don ne peut être accordé parce qu'une directive internationale interdit les dons aux partis politiques, aux institutions affiliées à un parti et aux hommes politiques.

La communication et le marketing

Le contexte

Audi estime qu'il est important de communiquer clairement et ouvertement avec les employés, les partenaires commerciaux, les actionnaires, les investisseurs, les médias et les autres parties prenantes, en utilisant des moyens honnêtes et légaux. Tous nos employés ont la responsabilité de respecter les règles de communication interne afin de s'assurer que nous présentons une image unifiée et cohérente de notre entreprise. Tous nos employés reconnaissent les réalisations de ceux avec qui ils travaillent et respectent leur réputation professionnelle et personnelle.

Le principe de l'entreprise

Nous veillons à ce que notre communication soit claire et cohérente afin de conserver la confiance des clients, des investisseurs et des autres parties prenantes. Avant de s'engager et de mettre en œuvre les mesures de communication ou de marketing prévues, ces mesures doivent être concertées avec le service concerné.

Ma contribution

Je ne fais pas de déclaration publique au nom de mon entreprise et j'adresse toujours les demandes au service de la communication. Si je fais des commentaires lors de manifestations publiques, commerciales ou culturelles ou sur Internet, je précise que je n'exprime que mon opinion. Je consulte les directives de l'entreprise en matière de médias sociaux pour obtenir des conseils sur le comportement à adopter dans les réseaux sociaux.

Exemple

Vous lisez sur Internet un commentaire d'une personne qui critique les méthodes de production en Asie, mais les points soulevés sont totalement infondés.

Même si vous souhaitez corriger immédiatement l'erreur d'interprétation, prenez d'abord contact avec le service concerné, car seul ce dernier est autorisé à fournir une réponse appropriée et complète à ces critiques.





Le lobbying politique

Le contexte

La politique et la législation exercent une influence sur le cadre économique des procédés à l'œuvre dans notre entreprise. La participation d'Audi aux échanges commerciaux implique qu'elle a également un impact sur la société et qu'elle est en droit de promouvoir ses intérêts lors des processus de décision, tels que les projets de législation, par le biais du lobbying politique.

Le principe de l'entreprise

Nous menons nos activités de lobbying politique de manière centralisée et dans le respect des principes d'ouverture, d'obligation de rendre compte et de responsabilité. Il va sans dire que notre interaction avec les partis politiques et les groupes d'intérêt repose sur le principe de neutralité. Il est interdit d'influencer malhonnêtement les décideurs politiques et le gouvernement.

Ma contribution

Je ne cherche pas à intervenir dans les décisions politiques au nom de l'entreprise si je ne suis pas autorisé à le faire. Si je suis autorisé à le faire, je respecte les directives internes correspondant à mes fonctions.

Exemple



Une de vos connaissances est membre du parlement. Vous savez qu'une proposition de loi importante pour Audi est actuellement débattue au parlement et vous envisagez de demander à votre connaissance de défendre les intérêts de l'entreprise dans le cadre de cette proposition.

N'abordez pas la question avec votre connaissance. La pratique du lobbying politique au sein de l'entreprise fait l'objet d'une coordination centrale exclusive et est menée de manière ouverte et transparente. L'interlocuteur chargé des mesures de lobbying est le service des affaires gouvernementales.

6. Notre responsabilité en tant que partenaire commercial

L'intégrité, la transparence et l'équité sont essentielles pour créer des conditions propices à la crédibilité et la confiance dans les pratiques commerciales.

Audi accorde donc une importance particulière à la mise en œuvre systématique de son cadre juridique, de ses directives internes et de ses valeurs d'entreprise, ainsi qu'à leur communication claire.

C'est pourquoi la distribution de nos produits et de nos services est réservée à nos partenaires de distribution agréés.

La responsabilité d'Audi en tant que partenaire commercial donne lieu aux principes suivants :





Les conflits d'intérêts

Le contexte

Il y a conflit d'intérêts potentiel si les intérêts privés de l'un de nos employés entrent ou sont susceptibles d'entrer en conflit avec les intérêts d'Audi. Un tel conflit d'intérêts peut notamment survenir en raison d'un emploi secondaire. Si un employé place ses intérêts personnels au-dessus de ceux de l'entreprise, il pourrait lui porter préjudice.

Le principe de l'entreprise

Nous respectons les intérêts personnels et la vie privée de nos collègues. Cependant, il est important pour nous d'éviter des conflits entre intérêts privés et professionnels, ou même l'apparence d'un tel conflit. Toutes nos décisions sont prises exclusivement sur la base de critères objectifs et nous ne nous laissons pas influencer par des intérêts ou des relations personnels.

Ma contribution

J'évite toute apparence de conflit d'intérêts et je divulgue tout conflit d'intérêts apparent ou réel à mon supérieur hiérarchique et au service des ressources humaines compétent. Nous recherchons ensemble une solution qui ne soit pas préjudiciable aux intérêts de l'entreprise.

Exemple



Votre supérieur hiérarchique vous demande d'examiner les offres de plusieurs fournisseurs de composants en plastique. Vous découvrez que l'une des offres les plus intéressantes est celle d'un bon ami.

Informez votre supérieur de la situation et tenez-vous à l'écart du processus décisionnel afin d'éviter toute apparence de conflit d'intérêts.

Les cadeaux, l'hospitalité et les invitations

Le contexte

Les avantages sous forme de cadeaux, d'hospitalité et d'invitations sont fréquents dans les relations d'affaires. Ces avantages ne posent pas de problème tant qu'ils sont raisonnables et ne contreviennent pas à des règles internes ou statutaires. Toutefois, si ces avantages sont déraisonnables et sont utilisés à mauvais escient pour influencer des tiers, les personnes concernées peuvent faire l'objet de poursuites.

Le principe de l'entreprise

Nos directives internes relatives à la gestion des cadeaux, de l'hospitalité et des invitations précisent les avantages permis ainsi que les mesures qui doivent être prises lors de l'acceptation et de l'octroi d'avantages.

Ma contribution

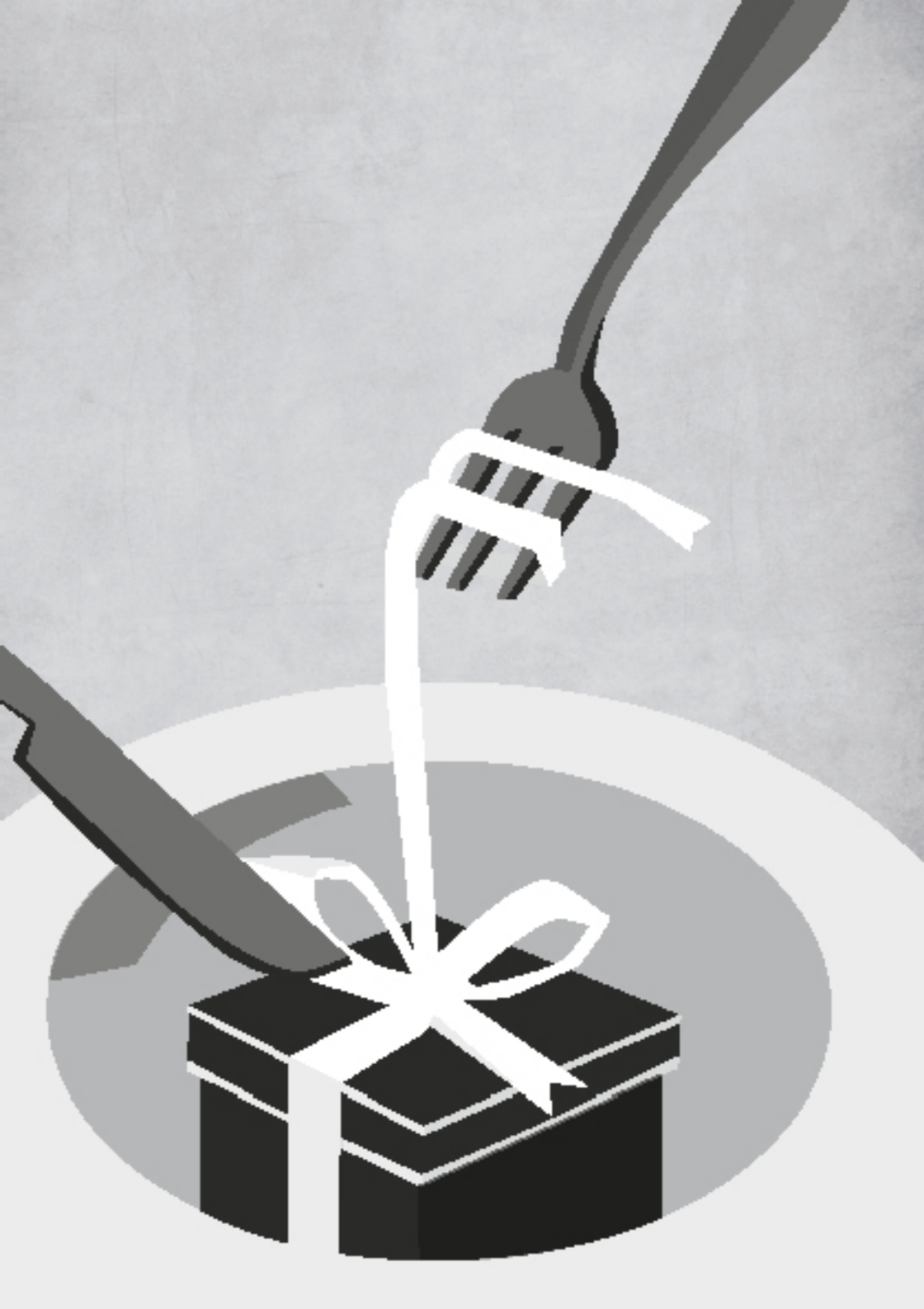
Je prends connaissance des directives relatives à la gestion des cadeaux, de l'hospitalité et des invitations, et je m'y conforme rigoureusement.

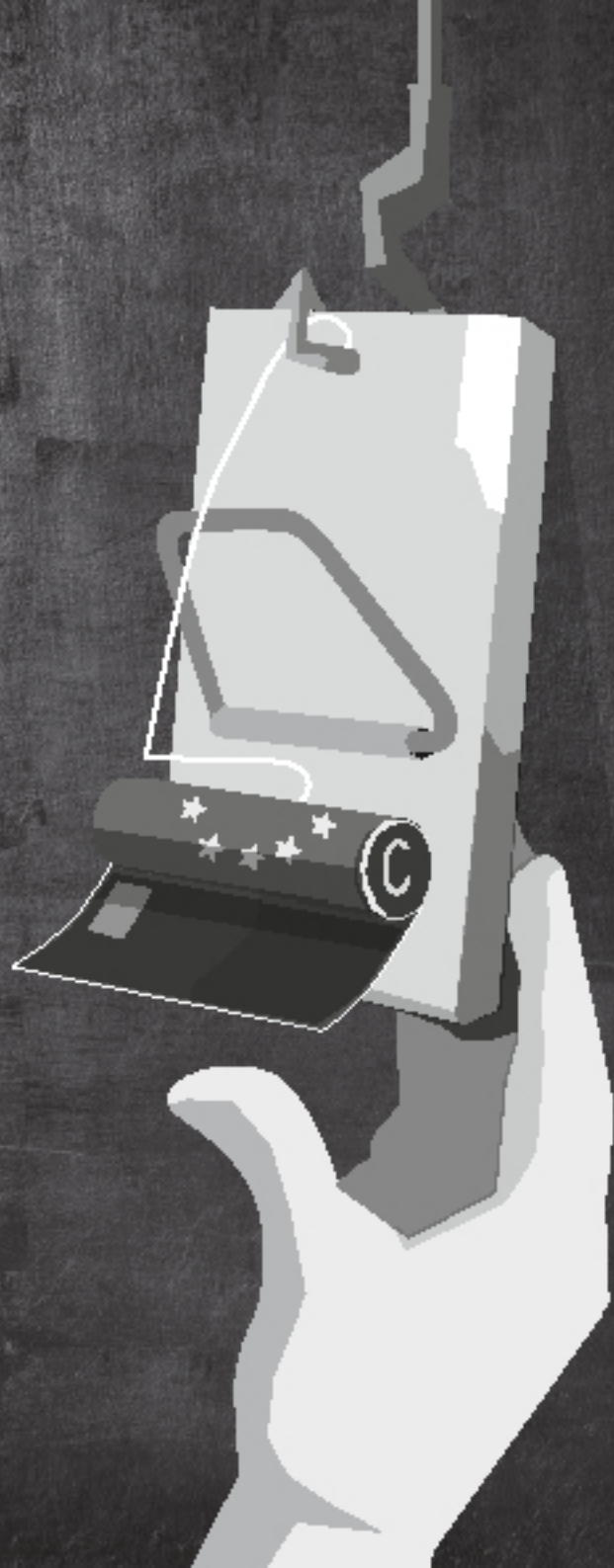
Je vérifie ma conduite à cet égard pour m'assurer de l'absence de conflits d'intérêts ou pour éviter qu'ils ne surviennent.

Exemple

Un employé d'un fournisseur vous offre un cadeau d'anniversaire de grande valeur.

Même si vous estimez que l'acceptation de ce cadeau n'affecte pas les relations d'affaires, la valeur du cadeau ne doit pas dépasser la valeur fixée dans les directives internes relatives aux cadeaux. En cas de doute, n'acceptez pas le cadeau. Si vous craignez que le refus du cadeau soit mal interprété, contactez votre supérieur et convenez avec lui d'une solution. En cas de doute, le cadeau doit être remis au service compétent de l'entreprise. La remise du cadeau sera documentée pour vous protéger.





L'interdiction de la corruption

Le contexte

La corruption est un problème grave dans le secteur commercial. Elle produit des décisions fondées sur des causes équivoques et entrave le progrès et l'innovation, tout en faussant la concurrence et en nuisant à la société. La corruption est interdite. Elle peut entraîner des amendes pour Audi et des sanctions pénales pour les employés impliqués.

Le principe de l'entreprise

La qualité des produits et des services de notre entreprise est la clé de notre succès. En conséquence, nous ne tolérons pas la corruption. Nous accordons des avantages à des partenaires commerciaux, à des clients ou à des tiers uniquement dans le cadre juridique autorisé et conformément aux règles en vigueur.

Ma contribution

Je ne corromps jamais les autres et je n'accepte jamais de pots-de-vin, de manière directe ou indirecte. Je prends la responsabilité de m'informer en consultant le règlement intérieur avant d'offrir ou d'accepter des cadeaux, de lancer ou d'accepter des invitations, d'offrir ou de recevoir l'hospitalité.

Si je reçois des informations relatives à un acte de corruption, j'en informe immédiatement l'un des interlocuteurs énumérés au chapitre 8.

Exemple



Vous travaillez pour Audi dans le secteur des ventes et vous souhaitez dépasser le chiffre d'affaires recherché pour cette année. Vous préparez une offre pour un contrat important dans le cadre d'un appel d'offres lancé par un client potentiel. La personne responsable de l'attribution du côté du client propose de faire pencher la balance en faveur de votre entreprise en échange d'une contrepartie.

Il s'agit d'un acte de corruption. Informez immédiatement votre supérieur et le responsable de la conformité.

Les liens avec les fonctionnaires et les titulaires de fonctions politiques

Le contexte

Avoir affaire à des fonctionnaires et les titulaires de fonctions politiques, des gouvernements, des autorités et autres institutions publiques implique souvent le respect de règles statutaires particulières, dont la violation individuelle peut avoir de graves conséquences, notamment l'exclusion définitive d'Audi de l'attribution de marchés publics.

Le principe de l'entreprise

Nos contacts avec les fonctionnaires et les titulaires de fonctions politiques sont strictement conformes à la loi ainsi qu'aux règles internes en matière de prévention des conflits d'intérêts et de la corruption. Nous ne versons jamais de « pot-de-vin » ou autres sommes versées à des fonctionnaires pour accélérer des démarches administratives de routine.

Ma contribution

Je suis conscient que des règles strictes, que je m'engage à connaître, régissent les relations avec les adjudicateurs de marchés publics. Mon interlocuteur en la matière est le service des affaires gouvernementales.

Exemple

~~Vous savez qu'une autorité prévoit de lancer un appel d'offres pour un contrat important. Vous envisagez de demander à l'employé de l'autorité responsable de l'appel d'offres, que vous connaissez pour avoir participé à un projet antérieur, de concevoir l'appel d'offres de manière à ce qu'Audi remporte le contrat.~~

Ne prenez en aucun cas de telles mesures. Exercer ce type d'influence serait illégal.





L'interdiction du blanchiment de capitaux et du financement du terrorisme

Le contexte

Des lois contre le blanchiment d'argent et le terrorisme sont en place dans presque tous les pays du monde. Il y a blanchiment d'argent lorsque des fonds ou d'autres actifs provenant directement ou indirectement d'infractions pénales sont mis en circulation dans l'économie légale, en donnant à leur source une apparence de légalité. Il y a financement du terrorisme lorsque de l'argent ou d'autres ressources sont mis à disposition pour commettre des actes criminels de terrorisme ou pour soutenir des organisations terroristes. La responsabilité pour blanchiment de capitaux n'exige pas que la personne impliquée soit consciente que des capitaux sont blanchis par le biais de l'opération juridique concernée ou du transfert concerné. L'implication involontaire dans le blanchiment d'argent peut constituer un motif suffisant pour infliger de lourdes sanctions à toutes les personnes impliquées.

Le principe de l'entreprise

Nous vérifions soigneusement l'identité des clients, des partenaires commerciaux et des tiers avec lesquels nous souhaitons faire des affaires. Notre objectif déclaré est de ne faire d'affaires qu'avec des partenaires de bonne réputation qui opèrent en conformité avec les dispositions légales et qui utilisent des ressources provenant de sources légitimes.

Nous attribuons sans délai les paiements entrants aux services correspondants et les comptabilisons en conséquence. Nous garantissons des flux de trésorerie transparents et ouverts.

Ma contribution

Je n'entreprends aucune action susceptible d'enfreindre les dispositions relatives au blanchiment d'argent sur le territoire national ou à l'étranger. Je suis vigilant et j'enquête sur tout comportement suspect de la part de clients, de partenaires commerciaux et d'autres tiers. S'il existe des informations donnant matière à suspicion, je contacte immédiatement le responsable du blanchiment de capitaux ou l'un des interlocuteurs énumérés au chapitre 8.

Je respecte toutes les dispositions relatives à la tenue des comptes en matière de transactions et de contrats relevant de mon domaine de responsabilité.

Exemple



Un client d'Audi en Asie a payé trop cher et demande le remboursement du trop-perçu en le transférant sur un compte tenu en Suisse ou en le payant en espèces au lieu de le faire par virement bancaire sur le compte de l'entreprise d'origine.

N'acceptez pas cette suggestion immédiatement. Ce type de demande nécessite une explication. Demandez au client pourquoi le montant ne peut pas être remboursé en suivant le même procédé qu'à l'origine. Demandez conseil à l'un des interlocuteurs énumérés au chapitre 8.

La comptabilité et l'information financière

Le contexte

Audi ne peut gagner et conserver la confiance du public, de ses actionnaires et de ses partenaires contractuels que par le biais d'une comptabilité et d'une information financière exactes. Toute irrégularité peut avoir de graves conséquences pour l'entreprise comme pour les responsables.

Le principe de l'entreprise

Nous respectons strictement les dispositions légales en matière de comptabilité et d'information financière. La transparence et l'exactitude sont nos principales priorités. À cette fin, nous informons régulièrement tous les acteurs des marchés financiers de notre situation financière et de l'évolution de nos activités. Nous publions ponctuellement nos états financiers dans le respect des règles comptables nationales et internationales.

Ma contribution

J'organise les processus de manière à ce que toutes les données financières commerciales puissent être saisies correctement et rapidement dans le système comptable. En cas de doute sur l'enregistrement correct des données, je contacte mon supérieur ou le service financier compétent.

Exemple

Vous avez besoin d'urgence de nouveaux équipements. Cependant, le budget de votre département pour l'année fiscale en cours est épuisé. Vous envisagez d'acquérir l'équipement malgré tout et d'en reporter le coût sur l'exercice suivant, lorsque votre budget sera réapprovisionné.

Abstenez-vous de prendre de telles mesures. Les contributions doivent toujours être publiées avec exactitude. La comptabilisation d'écritures inexactes peut avoir de graves conséquences pour l'entreprise ou l'employé.





Les taxes et les douanes

Le contexte

Nos activités mondiales et le développement de nouveaux marchés nous obligent à nous conformer à un ensemble de réglementations différentes relatives au commerce extérieur, à la fiscalité et à la législation douanière. Le respect des réglementations fiscales et douanières accroît la confiance des clients, des autorités financières et du grand public. Toute irrégularité peut donner lieu à des dommages financiers importants pour Audi, avoir un impact sérieux sur la réputation du groupe et entraîner des conséquences négatives pour les employés responsables.

Le principe de l'entreprise

Nous sommes conscients de notre responsabilité sociale en matière de respect de nos obligations fiscales et de nos clients, et nous nous engageons explicitement à respecter la législation nationale et internationale.

Ma contribution

Je conçois les structures et les processus internes de manière à garantir que les taxes et les droits de douane à payer par Audi sont calculés correctement, rapidement et intégralement, qu'ils sont mentionnés dans les rapports et qu'ils sont versés aux autorités fiscales compétentes.

Si je dispose d'informations concernant la violation des réglementations fiscales et douanières dans mon domaine de compétence, j'entreprends toutes les actions possibles pour prévenir ou faire cesser cette violation. Si ce n'est pas possible, je prends contact avec la personne de contact appropriée au sein du service des impôts et des taxes.

Exemple

Vous êtes responsable de l'enregistrement de certaines transactions commerciales, telles que les frais généraux (dépenses d'entretien) et les coûts de production, dans les états financiers statutaires. Un projet dépasse certains paramètres de contrôle au début de l'exercice. Vous recevez donc l'instruction de passer une écriture dans les frais d'entretien, bien que l'opération se rapporte incontestablement à un investissement et doit donc être traitée comme des coûts de production capitalisés.

Comptabilisez l'entrée conformément aux exigences légales. Toutes les transactions commerciales doivent être correctement déclarées conformément au droit commercial et à la réglementation fiscale, car ces documents comptables constituent la base des déclarations fiscales. Les erreurs comptables peuvent donner lieu à des déclarations fiscales incorrectes et entraîner de graves conséquences fiscales et douanières pour l'entreprise et les employés responsables.

Une concurrence loyale et libre

Le contexte

La concurrence loyale et libre est protégée par la législation en vigueur en matière de concurrence et d'ententes. Le respect de cette législation garantit que la concurrence sur le marché n'est pas faussée, dans l'intérêt de tous les acteurs du marché. Sont notamment interdits les accords et pratiques concertées entre concurrents qui ont pour objet ou pour effet d'empêcher ou de restreindre la libre concurrence. L'abus d'une position dominante sur le marché est également inadmissible. Ces abus peuvent, par exemple, prendre la forme d'un traitement différent des clients sans raison objective (discrimination), d'un refus de fourniture, de l'imposition de prix et de conditions d'achat/de vente déraisonnables ou d'accords d'interconnexion injustifiés pour le service supplémentaire demandé. Les comportements anticoncurrentiels peuvent nuire considérablement à la bonne réputation d'Audi, mais aussi entraîner des amendes et des sanctions sévères.

Le principe de l'entreprise

Nous exerçons nos activités sur la base du mérite, des principes de l'économie de marché, et d'une concurrence libre et sans entrave. Nous aimons nous mesurer à nos concurrents, en respectant toujours les règles et les règlements et en observant les principes éthiques.

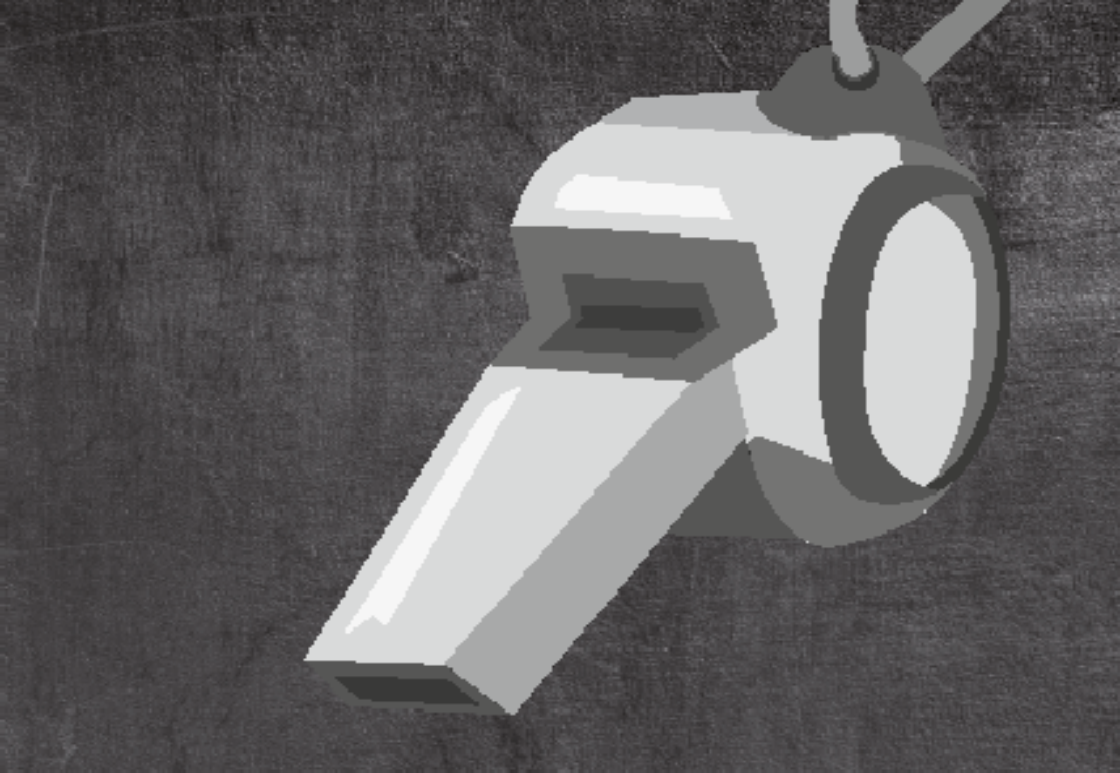
Nous ne concluons aucun accord anticoncurrentiel avec des concurrents, des fournisseurs ou des clients. Si notre entreprise détient une position dominante sur le marché, nous n'abusons pas de cette position.

Nous respectons les dispositions antitrust spécifiques aux systèmes de distribution dans nos relations avec nos partenaires de distribution agréés.

Ma contribution

Chaque fois que j'entre en contact avec des concurrents, je veille à ce qu'aucune information ne soit communiquée ou reçue qui permette de tirer des conclusions sur la conduite professionnelle actuelle ou future de l'informatateur.

J'évite les conversations ou tout autre contact avec les concurrents sur des questions qu'ils jugent importantes. Notamment en matière de prix, de tarification, de planification des activités, d'état d'avancement du développement et de délais de livraison.



Exemple



Vous discutez avec un employé d'un concurrent lors d'un salon. Au bout d'un certain temps, vous remarquez que l'on vous demande des informations sur le futur plan d'entreprise d'Audi. En retour, l'employé propose de divulguer les mêmes informations sur son entreprise.

Faites immédiatement comprendre à l'employé du concurrent que vous ne traiterez pas avec lui de ces questions. Ce type de conversation — outre la divulgation non autorisée de secrets d'affaires — constitue également une violation de la législation en vigueur en matière de concurrence et d'antitrust et pourrait entraîner des conséquences dramatiques pour vous, notre entreprise, ainsi que pour l'employé du concurrent et son entreprise. Documentez cette conversation et informez-en immédiatement le responsable de la conformité.



Les achats

Le contexte

Audi est lié par contrat à un grand nombre de fournisseurs et de prestataires de services dans le cadre de ses activités commerciales.

Le principe de l'entreprise

Nous sélectionnons soigneusement les fournisseurs et les prestataires de services sur la base de critères objectifs.

Lors de l'achat de produits et de services, nous faisons appel aux services d'achat appropriés, conformément aux directives pertinentes en matière de passation de marchés.

Ma contribution

Je ne fais preuve d'aucun parti pris en faveur d'un fournisseur ou d'un fournisseur de service sans raison objective, et j'évite tout conflit d'intérêts.

Je n'achète aucun produit ou service sans avoir au préalable étudié le marché et les propositions des autres fournisseurs. Je respecte les principes d'achat pertinents et j'implique le service d'achat concerné à un stade précoce du processus d'achat.

Exemple

Vous apprenez qu'un collaborateur d'Audi souhaite mandater un fournisseur sans passer par le service des achats compétent.

Informez l'un des interlocuteurs énumérés au chapitre 8 ou le service d'achat concerné afin de vous assurer que l'offre la plus rentable pour Audi a une chance d'être retenue.

Contrôle des exportations

Le contexte

Le contrôle des exportations peut imposer des interdictions, des restrictions, des approbations de la part des autorités ou d'autres mesures de contrôle sur les échanges transfrontaliers de marchandises. Ces dispositions de la législation sur le contrôle des exportations s'appliquent aux technologies et aux logiciels ainsi qu'aux marchandises. Outre les exportations proprement dites, les contrôles à l'exportation peuvent également s'appliquer au transfert transfrontalier temporaire, par exemple, d'objets et de dessins techniques emportés lors d'un voyage d'affaires, ou de transmissions techniques par courrier électronique ou par cloud.

En outre, tout commerce avec des personnes ou des entreprises figurant sur les listes de sanctions est strictement interdit, quel que soit le processus de livraison.

Le principe de l'entreprise

Nous respectons toutes les dispositions relatives à l'importation et à l'exportation de biens, de services et d'informations.

Ma contribution

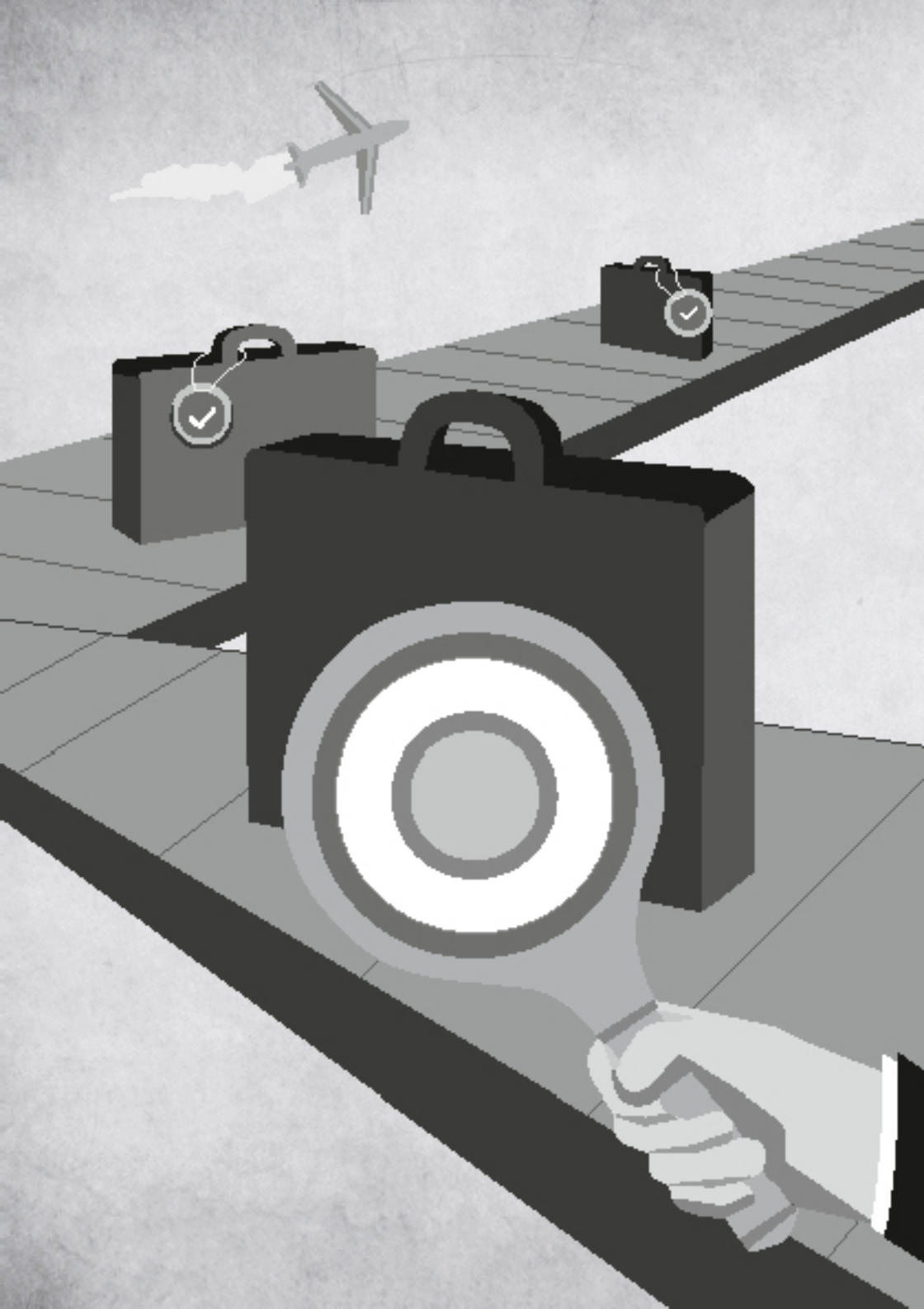
Lorsqu'il s'agit de prendre une décision concernant l'importation ou l'exportation de produits et de services, j'examine consciemment si la décision peut relever du contrôle des exportations. En cas de doute, je demande conseil au service responsable des douanes et du droit commercial international.

Exemple



Vous recevez une demande d'un client potentiel souhaitant passer une commande auprès d'Audi pour fournir des produits dans un pays qu'Audi a inscrit sur la liste des pays soumis à embargo.

Clarifiez la question en vous renseignant auprès du service compétent sur les restrictions à l'exportation qui s'appliquent au pays à approvisionner (par exemple, un embargo de l'ONU) et ne concluez aucun contrat engageant l'entreprise à exporter vers ce pays tant que la question n'a pas été entièrement clarifiée.





Interdiction des délits d'initiés

Le contexte

La législation — en Europe, par exemple, notamment la directive relative aux sanctions pénales applicables aux abus de marché (la directive relative aux abus de marché) — interdit l'utilisation ou la divulgation d'informations privilégiées dans le cadre de la négociation d'actions, de valeurs mobilières ou d'instruments financiers. Il en va de même pour la recommandation ou l'incitation d'un tiers à commettre un délit d'initié et pour la divulgation illicite d'informations privilégiées. La législation nationale en la matière peut stipuler d'autres interdictions. Une information privilégiée est une information à caractère précis qui n'a pas été rendue publique et qui, si elle l'était, serait susceptible d'exercer une influence sensible sur le cours du titre concerné (par exemple, les actions Audi) ou de l'instrument financier.

Le principe de l'entreprise

Nous traitons les informations relatives à la performance des actions conformément aux exigences du marché des capitaux et ne tolérons aucun délit d'initié. Nous ne pouvons utiliser les connaissances relatives aux projets et processus concernant les initiés qu'en interne, conformément aux règles en la matière au sein de l'entreprise, et nous ne pouvons pas les divulguer à des tiers, y compris à des membres de la famille (par exemple, un conjoint).

Ma contribution

Je ne m'engage pas dans des opérations d'initiés, je ne fais pas de telles recommandations à des tiers et je n'incite pas des tiers à s'engager dans des opérations d'initiés. En outre, je ne divulgue pas d'informations internes, sauf si cela est nécessaire dans le cadre de mon travail normal, et je respecte les règles internes pertinentes. Je m'engage à me familiariser avec les règles internes en la matière.

Si j'ai accès à des informations privilégiées, je n'achète pas et ne vends pas de titres ou d'instruments financiers sur la base de ces informations. Ceci concerne la négociation d'actions de sociétés cotées en bourse appartenant au groupe Volkswagen ou de leurs dérivés, mais aussi à la négociation de titres ou d'instruments financiers en général (c'est-à-dire également ceux des fournisseurs).

Exemple

Vous apprenez par votre travail avec Audi que l'acquisition d'une nouvelle entreprise va être annoncée prochainement. Vous savez qu'un très bon ami réfléchit actuellement à la possibilité de vendre ses actions Audi. Étant donné que le prix des actions Audi augmentera probablement après l'annonce de l'acquisition du nouveau secteur d'activité, vous envisagez de dire à votre ami qu'il devrait attendre avant de vendre ses actions.

Ne donnez pas d'indications à votre ami, quelles que soient les circonstances. Étant donné que les informations dont vous avez connaissance ne sont pas publiques, mais internes, vous n'êtes en aucun cas autorisé à les partager avec d'autres. La transmission directe ou indirecte de ces connaissances vous rendrait passible de poursuites.

7.

Notre responsabilité sur le lieu de travail



Audi a pour priorité de protéger la santé et la sécurité de tous ses employés.

Le principe de protection et de sécurité s'applique également aux données des employés et des clients, ainsi qu'au savoir-faire et aux actifs de l'entreprise.

La responsabilité d'Audi sur le lieu de travail donne lieu aux principes suivants :





La sécurité au travail et les soins de santé

Le contexte

Audi s'engage à assumer ses responsabilités en matière de sécurité et de santé de ses employés. Nous assurons la sécurité au travail et les soins de santé conformément aux dispositions des réglementations nationales et à la politique de santé et de sécurité au travail de l'entreprise.

Le principe de l'entreprise

Nous préservons et promouvons la santé, les performances et la satisfaction professionnelle de nos employés en améliorant constamment l'environnement de travail et en adoptant un ensemble de mesures préventives de soins de santé et de promotion de la santé.

Ma contribution

Je respecte les règles de santé et de sécurité au travail. Je ne mets jamais en danger la santé et la sécurité de mes collègues ou de mes partenaires commerciaux. Je prends toutes les précautions nécessaires et réglementaires pour m'assurer que mon lieu de travail permet toujours de travailler en toute sécurité. Je contribue activement au maintien et à la promotion de ma santé en participant volontairement à des mesures de prévention et de promotion de la santé.

Exemple

Vous constatez qu'une machine de votre service présente une défaillance électronique.

Mettez la machine hors service et assurez-vous que le panneau « hors service » est clairement affiché. Demandez au service compétent de réparer la machine, car il est interdit et dangereux de réparer soi-même un appareil électrique.

La protection des données

Le contexte

Il existe des règles statutaires spéciales pour protéger la vie privée lors du traitement de données à caractère personnel. En règle générale, la collecte, le stockage, le traitement et toute autre utilisation de données à caractère personnel nécessitent le consentement de la personne concernée, un accord contractuel ou une autre base juridique.

Le principe de l'entreprise

Nous protégeons les données à caractère personnel de nos employés, de nos anciens employés, de nos clients, de nos fournisseurs et des autres parties concernées.

Nous collectons, rassemblons, traitons, utilisons et conservons les données à caractère personnel dans le strict respect des dispositions légales.

Ma contribution

Je veille à ce que les données à caractère personnel soient collectées, stockées, traitées ou utilisées avec le consentement de la personne concernée, dans le cadre d'un accord contractuel ou sur une base juridique.

Tous les composants du traitement des données doivent être sécurisés de manière à garantir la confidentialité, l'intégrité, la disponibilité, la vérifiabilité et la fiabilité de ces données sensibles et à empêcher tout accès interne ou externe non autorisé.

En cas de doute, je contacte mon supérieur ou le bureau de protection des données compétent.

Exemple



Vous avez organisé un séminaire pour Audi avec des participants externes et vous recevez des données à caractère personnel des participants dans le cadre de cet événement. Un collègue vous demande de lui transmettre les adresses.

Ne transmettez pas ces données sans consulter l'un des contacts mentionnés ci-dessus. En règle générale, les données ne peuvent être utilisées qu'aux fins pour lesquelles elles ont été communiquées.





La sécurité et la protection de l'information, du savoir-faire et de la propriété intellectuelle

Le contexte

Audi détient des brevets protégés au niveau international et possède également de nombreux secrets commerciaux et d'affaires en plus de son savoir-faire technique. Ces connaissances sont à la base de notre succès commercial. La transmission non autorisée de ces connaissances peut entraîner des pertes extrêmement importantes pour l'entreprise et des conséquences en matière de droit du travail, de droit civil et de droit pénal pour l'employé concerné.

Le principe de l'entreprise

Nous sommes conscients de la valeur du savoir-faire de notre entreprise et veillons à le protéger. Nous respectons la propriété intellectuelle des concurrents, des partenaires commerciaux et des tiers.

Ma contribution

Je traite toutes les informations relatives à l'entreprise avec soin et ne les divulgue pas à des personnes non autorisées. Je suis particulièrement attentif aux informations relatives au savoir-faire technique, aux brevets et aux secrets commerciaux et d'affaires.

Exemple

Vous participez au développement d'une technologie innovante. Vous devez présenter votre projet sur différents sites de l'entreprise et vous souhaitez emporter votre ordinateur portable, qui contient les documents enregistrés, pour la présentation. Vous avez l'intention de revoir ces documents sur le trajet, dans l'avion ou le train.

Veillez à ce que personne ne prenne connaissance d'informations sensibles appartenant à Audi, car cela pourrait entraîner de graves inconvénients sur le plan de la concurrence. Ne récupérez pas ce type d'informations dans des endroits où des tiers peuvent y avoir accès ou en prendre connaissance.

La sécurité informatique

Le contexte

Les technologies de l'information (TI) et le traitement électronique des données (TED) font désormais partie intégrante de la vie quotidienne chez Audi. Ils comportent cependant de nombreux risques, dont l'altération du traitement des données par des logiciels malveillants (des virus), la perte de données due à des erreurs de programme et l'utilisation abusive des données (par exemple, par des pirates informatiques).

Le principe de l'entreprise

Nous respectons la sécurité informatique et nous respectons les réglementations en vigueur.

Ma contribution

Je me familiarise avec la réglementation en matière de sécurité informatique et je respecte les règles en la matière.

Je suis conscient que l'échange de données non cryptées (par exemple par courrier électronique ou par clé USB) n'est pas un moyen de communication sûr.

Exemple

Vous êtes en déplacement et on vous remet une clé USB pour échanger un document lors d'une réunion.

N'utilisez que des supports de données Audi ou des systèmes d'échange de données et procédez conformément aux directives relatives à la classification des informations. Faites en sorte que le document vous soit envoyé par courrier électronique, par exemple.

N'ouvrez jamais de courriels ou de pièces jointes qui semblent suspects ou qui proviennent d'adresses électroniques inconnues. C'est ainsi que l'on empêche les logiciels malveillants de pénétrer dans le réseau de l'entreprise.





La gestion des biens de l'entreprise

Contexte

Les biens corporels et incorporels d'Audi servent à aider nos employés à atteindre les objectifs commerciaux de la société et ne peuvent être utilisés qu'à des fins commerciales.

Principe de l'entreprise

Nous respectons les biens corporels et incorporels de l'entreprise et ne les utilisons pas à des fins personnelles.

Ma contribution

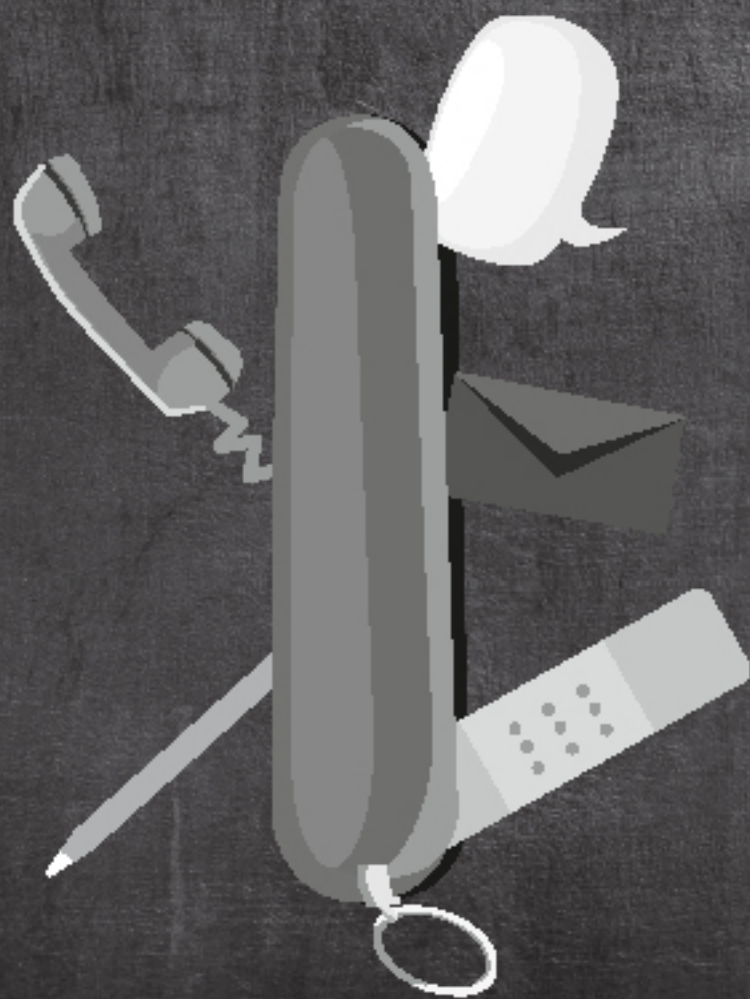
Je respecte les règles de l'entreprise et je fais preuve de prudence lorsque je manipule les biens de l'entreprise.



Exemple

Votre club de football organise un voyage d'un weekend. Le formateur vous demande si, en tant qu'employé d'Audi, vous pouvez « mobiliser » un véhicule de la flotte de l'entreprise.

Les véhicules de société peuvent généralement être loués par les employés aux conditions du marché. Vous ne pouvez pas recevoir gratuitement un véhicule pour un usage privé ni le mettre à la disposition de tiers.



8.

Assistance



Si nécessaire, des interlocuteurs internes et externes peuvent vous offrir leur aide en ce qui concerne le code de conduite.

En outre, des engagements et des principes volontaires entrent en jeu. Vous en trouverez un aperçu sur Internet à l'adresse suivante : www.audi.com/sustainability/downloads-policies

Représentation des travailleurs

Nous reconnaissons le droit fondamental de tous les employés à créer des syndicats et des représentations d'employés.

Nous nous engageons à travailler avec les représentants des travailleurs dans un climat de franchise et de confiance, à mener un dialogue constructif et coopératif et à rechercher un juste équilibre des intérêts. Les relations professionnelles avec les représentants des travailleurs, qui n'admettent ni privilège ni discrimination, font partie de notre culture d'entreprise.

La préservation de l'avenir d'Audi et de ses employés se fait dans un esprit de gestion coopérative des conflits et d'engagement social, avec pour base et pour objectif de veiller à assurer notre compétitivité économique et technologique. La viabilité économique et l'emploi sont des objectifs équivalents et partagés.



Aide / Interlocuteurs / Système d'alerte

Le Code de conduite du Groupe Volkswagen rassemble les valeurs éthiques fondamentales du Groupe et ses attentes en matière de comportement conforme des employés. Ensemble, nous protégeons notre entreprise en prenant la parole lorsque quelque chose ne va pas. Si nous avons des questions ou des doutes sur quelque chose, ou si nous soupçonnons des violations des réglementations internes ou externes, nous en parlons à notre supérieur et demandons conseil aux organismes compétents. La direction des ressources humaines et les représentants du personnel sont là pour vous accompagner. De plus, chaque employé peut contacter le responsable de la conformité d'Audi México ou envoyer un e-mail à :

Pour les consultations :

compliance@audi.mx

Pour les réclamations :

wbs@audi.mx

Même si vous souhaitez adresser des plaintes et des informations concernant des violations de la réglementation sur le lieu de travail, et par exemple, si vous ne souhaitez pas le faire par l'intermédiaire de votre superviseur, vous pouvez utiliser le système de signalement pour signaler cela, soit en fournissant votre nom, soit en le faisant de manière anonyme. Nous sommes conscients que le système de signalement du groupe Volkswagen a la responsabilité d'enquêter, en particulier sur les rapports liés aux violations graves de la réglementation. Une violation grave de la réglementation constitue une violation significative de nos valeurs éthiques fondamentales, telles qu'énoncées dans le Code de conduite. De même, les violations des lois ou des réglementations statutaires susceptibles d'affecter de manière significative la réputation de l'entreprise ou d'autres intérêts constituent également des violations graves de la réglementation. Les managers appartenant au cercle de la direction ou aux cadres supérieurs qui ont des soupçons raisonnables d'une violation grave de la réglementation doivent servir de modèle et sont donc tenus de signaler immédiatement ces soupçons au bureau compétent. Les dirigeants qui ne respecteraient pas cette obligation commettent eux-mêmes une infraction grave à la réglementation qui pourra être sanctionnée.

Le but du Système de Dénonciation est de protéger notre entreprise, les lanceurs d’alerte, ainsi que toutes les personnes qui contribuent à l’enquête, et de mettre fin aux fautes et aux violations de la réglementation. Les représailles à leur encontre constituent une grave violation de la réglementation.

Dans le même temps, le système de plainte préserve les intérêts des personnes impliquées. Pour eux, la présomption d’innocence s’applique tant que le viol n’est pas prouvé. Le système est basé sur des processus uniformes et un traitement confidentiel et professionnel des leads. Par conséquent, une enquête ne sera ouverte que s’il existe des soupçons raisonnables d’une violation grave de la réglementation. Toute utilisation délibérée du système de signalement ne sera pas tolérée et sera sanctionnée en conséquence.

Nous pouvons accéder au système de plaintes par les moyens suivants :

Coordonnées du bureau d’études d’Audi AG :

Coordonnées du bureau d’enquête :

Adresse postale :

AUDI AG

Système d’alerte :

85045 Ingolstadt

Ligne d’assistance 24 heures sur 24, 7 jours sur 7 :

+800 444 46300 / +49 5361 946300

Courrier électronique :

whistleblower-office@audi.de

Canal d’alerte en ligne (ce canal peut également être utilisé pour effectuer des signalements anonymes) : <https://www.bkms-system.com/audi>

En outre, des juristes externes expérimentés agissent pour nous en tant que médiateurs neutres (ombudspersons). En tant que conseillers juridiques, ils sont chargés de recevoir des rapports sur d’éventuelles infractions à la législation, aux règles internes, à la réglementation et à la législation ou tout autre comportement portant préjudice au groupe Volkswagen. Si nécessaire, et si l’identité du dénonciateur est connue, ils prennent directement contact avec lui s’ils ont besoin d’un retour d’information.

Une fois les préparatifs terminés, les médiateurs transmettent les informations convenues avec l’auteur du signalement — de manière anonyme si ce dernier le souhaite — à notre système de signalement pour traitement ultérieur.

Coordonnées des médiateurs :

Internet : <http://www.ombudsmen-of-volkswagen.com/>

De plus amples informations sur le système de signalement et les médiateurs du groupe Volkswagen sont disponibles sur Internet à l’adresse suivante :

<https://www.audi.com/en/company/integrity-compliance-and-risk-management/whistleblower-system.html>



Autoévaluation pour l'aide à la décision

Si, à un moment donné, je ne suis pas sûr que mon comportement soit conforme aux principes énoncés dans notre code de conduite, je dois me poser les questions suivantes :

- 1. Ai-je pris en considération tous les éléments pertinents et les ai-je évalués correctement ? (test de contenu)**
- 2. Suis-je certain que ma décision respecte les contraintes légales et les exigences de l'entreprise ? (test de légalité)**
- 3. Est-ce que je maintiens ma décision lorsqu'elle est divulguée ? (test du superviseur)**
- 4. Suis-je favorable à ce que tous les cas de la même nature soient tranchés de la même manière dans l'ensemble de l'entreprise ? (test d'universalité)**
- 5. Est-ce que je continue à penser que ma décision est bonne lorsque mon entreprise doit la justifier en public ? (test public)**
- 6. Accepterais-je ma propre décision si je devais en subir les conséquences ? (test d'implication)**
- 7. Que penserait ma famille de ma décision ? (deuxième avis)**

Si ma réponse aux questions 1 à 6 est « oui » et que la réponse à la question 7 est positive, il est très probable que mon comportement soit conforme à nos principes. Si des questions restent sans réponse ou si j'ai des doutes, je dois prendre contact avec l'un des interlocuteurs énumérés dans ce chapitre.

Audi Regional Office

Code de conduite
(français)

Rév. 2.8 – Novembre 2023